

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
Commission de l'économie,  
des finances et du budget  
-----

Papeete, le 22 AOUT 2025

N° 114-2025

Document mis  
en distribution

Le 22 AOUT 2025

**RAPPORT**

relatif à un projet de délibération de règlement du budget  
du Conseil économique, social, environnemental et  
culturel pour l'année 2024

présenté au nom de la commission de l'économie, des  
finances et du budget,

par les représentants Madame Hinamoeura MORGANT  
et Monsieur Tematai LE GAYIC

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 4979/PR du 22 juillet 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération de règlement du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) pour l'année 2024.

Ce projet de texte est présenté conformément aux dispositions du code des finances publiques de la Polynésie française et de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics.

Il arrête le montant définitif des recettes et dépenses du budget auquel il se rapporte, ainsi que le résultat budgétaire qui en découle. Il arrête le compte de gestion établi par le Payeur, constate la concordance des résultats entre le compte de gestion et le compte administratif, et approuve le compte administratif.

Outre ces deux comptes, le présent projet de texte est accompagné d'états d'information suivants (à l'instar du compte administratif du Pays) :

- une annexe explicative, qui détaille le budget primitif et le budget exécution ainsi que les écarts entre les deux ;
- un état relatif aux dépenses imprévues (NÉANT) ;
- un état du patrimoine de l'institution, qui précise son affectation domaniale ;
- un rapport annuel de son activité.

Ce texte et celui relatif au projet de délibération de reprise et d'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel pour l'année 2024 (transmis par lettre n° 4980/PR du 4 juillet 2024) constituent la dernière phase du cycle budgétaire.

Sont successivement présentés ci-après, un rappel des prévisions budgétaires (I), le bilan d'activité du CESEC (II), l'exécution du budget (III) ainsi que le compte de gestion du Payeur de la Polynésie française (IV).

## I. RAPPEL DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2024

L'article 152 de la loi organique statutaire prévoit que le fonctionnement du CESEC est assuré par une dotation spécifique qui constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Polynésie française.

À ce titre et conformément à la délibération n° 2023-66 APF du 14 décembre 2023 modifiée, approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'année 2024, la **dotation** au profit du CESEC a été arrêtée à la somme de **105 160 816 F CFP**, répartie comme suit<sup>1</sup> :

- en section de fonctionnement : **98 160 816 F CFP** ;

- en section d'investissement : **7 000 000 F CFP**.

Le budget primitif de fonctionnement, constitué par la dotation globale spécifique de la Polynésie française, s'élève à **98 160 816 F CFP**. Quant au budget primitif d'investissement de l'institution, il a été constitué d'un montant de **7 000 000 F CFP** pour les amortissements des immobilisations de ses biens, qui relève d'une obligation comptable.

En cours d'année, les prévisions budgétaires ont été modifiées par plusieurs décisions<sup>2</sup>, et s'établissent en définitive comme suit :

DÉPENSES				RECETTES			
Section de fonctionnement				Section de fonctionnement			
Mission	Libellés	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Mission	Libellés	Prévisions primitives	Prévisions modifiées
960	Pouvoirs publics	89 760 816	212 823 617	960	Pouvoirs publics	98 160 816	98 160 816
961	Dotations aux amortissements	7 000 000	16 000 000	-	-		
962	Personnel	1 400 000	1 400 000	991	Résultat de fonctionnement reporté		132 062 801
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>98 160 816</b>	<b>230 223 617</b>	<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>98 160 816</b>	<b>230 223 617</b>

DÉPENSES					RECETTES				
Section d'investissement					Section d'investissement				
Mission	Art	Libellés	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Mission	Art	Libellés	Prévisions primitives	Prévisions modifiées
900	203	Frais d'études, de recherche et développement	-	3 427 186	900	1312	Subvention d'équipement reçue - PF	-	6 000 000
	205	Concession et droits similaires, brevets, licences	2 000 000	1 696 211		281	Amortissement immobilisations corporelles	7 000 000	16 000 000
	213	Constructions	3 000 000	27 066 563	951	001	Résultat d'investissement reporté	-	24 008 551
	215	Installations, matériels et outillages techniques	-	2 459 717	-	-	-	-	-
	218	Autres immobilisations corporelles	2 000 000	9 644 789	-	-	-	-	-
<b>Total section d'investissement</b>			<b>7 000 000</b>	<b>46 008 551</b>	<b>Total section d'investissement</b>			<b>7 000 000</b>	<b>46 008 551</b>

<sup>1</sup> Décision n° 2024-1 CESEC du 16 janvier 2024 portant adoption du budget primitif du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2024

<sup>2</sup> Décisions n°s 2024-2 CESEC du 9 juillet 2024, 2024-3 CESEC du 19 juillet 2024, 2024-4 CESEC du 8 août 2024, 2024-5 CESEC du 9 septembre 2024, 2024-3B du 19 décembre 2024, 2024-5B du 19 décembre 2024 et 2025-2 CESEC du 17 mars 2025

Ainsi :

- en section de fonctionnement : un report des résultats a été effectué par décision du 19 juillet 2024, correspondant à l'ensemble des résultats des exercices antérieurs, à hauteur de **132 062 801 F CFP** (65 867 494 F CFP en 2023) ;
- en section d'investissement : une subvention d'équipement a été versée par décision du 9 juillet d'un montant de 6 000 000 F CFP, les amortissements des immobilisations corporelles ont été augmentées pour atteindre 16 000 000 F CFP par décisions du 9 et du 19 juillet et le résultat d'investissement de l'année 2023, d'un montant de 24 008 551 F CFP, a été reporté sur le budget 2024 par décision du 17 mars 2025.

En définitive, le budget modifié du CESEC pour l'exercice 2024 s'établit comme suit :

- **En section de fonctionnement : 230 223 617 F CFP** (194 028 310 F CFP en 2023)
- **En section d'investissement : 48 008 551 F CFP** (61 925 164 F CFP en 2023)

## II. LE BILAN D'ACTIVITE DU CESEC POUR 2024

En 2024, le CESEC a rendu 34 avis sur saisine, tenu 150 réunions des commissions permanentes et 32 assemblées plénières.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'assemblées plénières	27	24	8	19	20	25	14	11	32
Nombre de commissions du budget	6	3	2	3	4	3	2	0	2
Nombre de commissions permanentes	201	267	55	187	114	209	58	49	150
Nombre d'avis rendus sur saisine	28	34	10	23	22	38	12	13	34
Nombre d'auto-saisines	0	0	0	1	0	1	0	0	2
Nombre de vœux	2	2	0	3	0	2	0	0	0
Production totale	30	36	10	27	22	41	12	13	36

Pour rappel, en 2023, l'activité de l'institution n'a repris qu'en octobre, du fait des élections et de l'installation des membres du bureau à cette période. Outre la progression des chiffres par rapport à ceux de 2023, il est à noter que le CESEC a rendu 2 rapports sur auto-saisine (aucun rapport ou 1 rapport rendu les années précédentes) :

- rapport n° [156-2024 du 14 août 2024](#), « Une société polynésienne fracturée : quelles perspectives pour une société plus équitable ? » ;
- rapport n° [157-2024 du 26 septembre 2024](#), « Salariés, patentés : complémentarité ou concurrence ? ».

## III. L'EXECUTION DU BUDGET

Les comptes de l'exercice 2024 du budget du CESEC sont arrêtés comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Recettes	98 195 620	15 569 629	113 765 249
Dépenses	118 235 174	11 306 676	129 541 850
Résultats	- 20 039 554	4 262 953	- 15 776 601

### 1. En section de fonctionnement

	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
Budget primitif	98 160 816	
Budget modifié	230 223 617	
Recettes totales réalisées		98 195 620
Dépenses totales réalisées		118 235 174
Résultat cumulé au 31/12/2023		132 062 801
Déficit de clôture de l'exercice 2024		- 20 039 554
Résultat cumulé au 31/12/2024		112 023 247

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour 2024 est déficitaire de **20 039 554 F CFP**. Ajouté à ce montant le résultat cumulé au 31 décembre 2023 de 132 062 801 F CFP, le résultat cumulé au 31 décembre 2024 est porté à **112 023 247 F CFP**.

*a. Recettes de fonctionnement*

Le montant définitif des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2024 s'établit à **98 195 620 F CFP**, représentant ainsi un taux de réalisation de 100 % par rapport au budget primitif. Le tableau ci-après donne la ventilation par nature de ces recettes :

Mission	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Montants réels	Rappel 2022
960	7413	Dotation globale spécifique de la Polynésie française	98 160 816	98 160 816	98 195 620	98 160 816
991	002	Résultat de fonctionnement reporté		132 062 801		-
<b>TOTAL</b>			<b>98 160 816</b>	<b>230 223 617</b>	<b>98 195 620</b>	<b>98 160 816</b>

*b. Dépenses de fonctionnement*

Le montant définitif des mandats réalisés pour l'année 2024 s'élève à **118 235 174 F CFP**, représentant un taux de réalisation de 51 % du budget de fonctionnement.

Mission	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalizations 2024		Rappel 2022
					Mandats	en %	
					a	b	
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	9 000 000	10 000 000	8 978 824	90 %	8 880 581
	613	Locations	1 500 000	1 500 000	1 175 406	78 %	1 513 733
	615	Entretien et réparation	6 600 000	7 600 000	6 507 056	86 %	5 233 639
	616	Primes d'assurances	350 000	350 000	362 482	104 %	349 333
	618	Divers services extérieurs	600 000	600 000	90 090	15 %	222 335
	623	Publicité, publication, relations publiques	2 500 000	4 500 000	3 647 802	81 %	3 765 765
	624	Transports (personnel administratif)	2 000 000	3 000 000	1 168 446	39 %	643 538
	625	Déplacements et missions (personnel administratif)	2 500 000	3 500 000	1 680 000	67 %	840 000
	626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 400 000	1 400 000	1 294 945	92 %	1 129 711
	628	Divers - autres services extérieurs	5 000 000	8 000 000	9 084 017	114 %	4 825 076
	653	Indemnités, vacation et frais de mission des membres	58 010 816	172 073 617	67 412 462	39 %	19 079 579
	672	Charges sur exercices antérieurs	300 000	300 000	205 976	69 %	-
<b>Total du chapitre 960</b>			<b>89 760 816</b>	<b>212 823 617</b>	<b>101 607 506</b>	<b>48 %</b>	<b>46 483 290</b>
961	681	Dotations aux amortissements et provisions	7 000 000	16 000 000	15 569 629	97 %	14 899 134
<b>Total du chapitre 961</b>			<b>7 000 000</b>	<b>16 000 000</b>	<b>15 569 629</b>	<b>97 %</b>	<b>14 899 134</b>
962	641	Rémunérations du personnel	1 000 000	1 000 000	628 005	63 %	332 976
	645	Charges sociales	400 000	400 000	430 034	108 %	173 120
<b>Total du chapitre 962</b>			<b>1 400 000</b>	<b>1 400 000</b>	<b>1 058 039</b>	<b>76 %</b>	<b>583 085</b>
<b>TOTAL</b>			<b>98 160 816</b>	<b>230 223 617</b>	<b>118 235 174</b>	<b>51 %</b>	<b>61 965 509</b>

Les dépenses de fonctionnement de l'institution en 2024 doublent pratiquement par rapport à celles de 2023 et augmentent de 91 %. Cette forte progression est liée à une activité institutionnelle productive, réalisée sur une année pleine contrairement à l'année précédente, et concerne principalement l'article « 653 – Indemnités, vacation et frais de mission des membres » d'un montant de 67 412 462 F CFP (+ 253 %).

Les mandats de la mission 960 totalisent ainsi 101 607 506 F CFP, soit un taux de réalisation de 48 % par rapport à leur prévision budgétaire et en augmentation de près de 55 millions F CFP par rapport à 2023.

Les mandats de la mission 961 totalisent 15 569 629 F CFP, soit un taux de réalisation de 97 % et en augmentation d'un peu plus de 670 000 F CFP par rapport à 2023.

S'agissant du personnel du CESEC, l'institution comptait 16 agents de la Polynésie française, dont 7 de catégorie A, 5 de catégorie B ou CC2 et 4 de catégorie D ou CC5.

L'évolution des effectifs du CESEC sur la période allant de 2019 à 2024 a été la suivante :

Catégorie	2019	2020	2021	2022	2023	2024
A	7*	7*, dont 1 ANT	7*, dont 1 ANT	7*, dont 1 ANT	7*, dont 1 ANT	7*, dont 1 ANT
B/CC2	5	5	5, dont 1 ANT	5, dont 1 ANT	5, dont 1 ANT	5, dont 1 stagiaire
C	0	0	0	0	0	0
D/CC5	5	5	5	5	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>16</b>

\* dont 1 en décharge totale d'activité de service pour exercice d'une activité syndicale auprès de la CSTP-FO

## 2. En section d'investissement

	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
Budget primitif	7 000 000	
Budget modifié	46 008 551	
Recettes totales réalisées		15 569 629
Dépenses totales réalisées		11 306 676
Résultat cumulé au 31/12/2023		24 008 551
Excédent de clôture de l'exercice 2024		4 262 953
Résultat cumulé au 31/12/2024		28 271 504

Le résultat de clôture de la section d'investissement pour 2024 est excédentaire de **4 262 953 F CFP**. Ajouté à ce montant le résultat cumulé au 31 décembre 2023 de 24 008 551 F CFP, le résultat cumulé au 31 décembre 2024 est porté à **28 271 504 F CFP**.

### a) Recettes d'investissement

Le montant définitif des recettes d'investissement s'élève à **15 569 629 F CFP**, représentant un taux de réalisation de 33,8 %. Le tableau ci-après donne la ventilation par nature de ces crédits de paiement :

Mission	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations	Rappel 2023
900	131	Subvention d'équipement reçue – Polynésie française		6 000 000		
	281	Amortissements des immobilisations corporelles	7 000 000	16 000 000	15 569 629	14 899 134
951	001	Résultat d'investissement reporté		24 008 551		–
<b>TOTAL</b>			<b>7 000 000</b>	<b>46 008 551</b>	<b>15 569 629</b>	<b>14 899 134</b>

## b) Dépenses d'investissement

Le montant définitif des mandats réalisés pour l'année 2024 s'élève à **11 306 676 F CFP**, soit un taux de réalisation de 24,6 %.

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalizations 2024		Rappel 2022
					Mandats	en %	
900	203	Frais d'études, de recherches et développement		3 427 186	400 000	12 %	-
	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences	2 000 000	1 696 211	223 690	13 %	2 773 806
	213	Constructions	3 000 000	27 066 563	5 703 049	21 %	9 662 708
	215	Installations, matériels et outillages techniques		2 459 717	184 336		104 891
	218	Autres immobilisations corporelles	2 000 000	9 644 789	4 795 601	50 %	3 274 342
	231	Aménagement constructions en cours		1 714 085			
<b>TOTAL</b>			<b>7 000 000</b>	<b>46 008 551</b>	<b>11 306 676</b>	<b>24,6 %</b>	

En investissement, des études ont été réalisées afin de repenser la signalétique ainsi que la bibliothèque et le hall du CESEC (*article 213*). L'institution a également acquis cette année-là des logiciels et divers matériels informatiques (*article 205*) et procédé à des travaux de rénovation de son parking, de réfection de sanitaires et de plomberie (*article 213*). Elle s'est par ailleurs dotée d'un nouveau serveur informatique et de nouvelles enceintes pour la salle de séance plénière (*article 218*).

## IV. LE COMPTE DE GESTION DU PAYEUR DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Le compte de gestion du Payeur de la Polynésie française, pour l'exercice 2024, est arrêté comme suit :

### Pour l'exercice 2024

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Recettes	98 195 620	15 569 629	113 765 249
Dépenses	118 235 174	11 306 676	129 541 850
Résultats	- 20 039 554	4 262 953	- 15 776 601

### Résultats cumulés

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Antérieur (à 2024)	132 062 801	24 008 551	156 071 352
Exercice 2024	- 20 039 554	4 262 953	- 15 776 601
Cumuls	112 023 247	28 271 504	140 294 751

La concordance des résultats du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2024 est donc constatée.

À la clôture de l'exercice 2024, le report à nouveau du résultat de fonctionnement est de - 20 039 554 F CFP et le fonds de roulement du CESEC est de : **112 023 247 F CFP**.

## V. TRAVAUX EN COMMISSION

L'examen de ce dossier en commission le 19 août 2025, en présence de la présidente du CESEC, aura été l'occasion pour les membres de saluer la pertinence des avis rendus par l'institution. Les ministres présents ont ainsi affirmé tenir compte des observations formulées par le CESEC pour la rédaction des projets de texte. Sur ce point, la présidente a indiqué qu'au moins 56 % des avis rendus par l'institution étaient pris en considération par le gouvernement.

\*  
\* \*

*À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances et du budget propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.*

LES RAPPORTEURS

**Hinamoeura MORGANT**

**Tematai LE GAYIC**

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----  
NOR : CES252023DL

**DÉLIBÉRATION N° 2025-104/APF**

**DU 02 OCTOBRE 2025**

---

de règlement du budget du Conseil économique, social,  
environnemental et culturel pour l'année 2024

---

**L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée, portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée, portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1251 CM du 22 juillet 2025 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 1607/2025/APF/SG du 22 septembre 2025 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 114-2025 du 22 août 2025 de la commission de l'économie, des finances et du budget ;

Dans sa séance du 02 octobre 2025

**A D O P T E :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- La présente délibération de règlement a pour objet d'arrêter les comptes du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel pour l'année 2024.

Elle arrête le compte de gestion, constate la concordance des résultats entre le compte de gestion et le compte administratif, et approuve le compte administratif.

**Article 2.-** Le compte de gestion transmis par le Payeur de la Polynésie française s'établit comme suit :

En recettes :			
	Section de fonctionnement :	98 195 620	F CFP
	Section d'investissement :	15 569 629	F CFP
	<b>Total</b>	<b>113 765 249</b>	<b>F CFP</b>
En dépenses :			
	Section de fonctionnement :	118 235 174	F CFP
	Section d'investissement :	11 306 676	F CFP
	<b>Total</b>	<b>129 541 850</b>	<b>F CFP</b>
Résultats :			
	Section de fonctionnement :	-20 039 554	F CFP
	Section d'investissement :	4 262 953	F CFP
	<b>Total</b>	<b>-15 776 601</b>	<b>F CFP</b>

Le compte de gestion est arrêté.

**Article 3.-** Il est constaté la concordance des résultats entre le compte de gestion et le compte administratif.

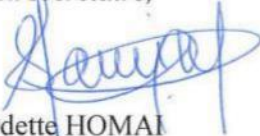
**Article 4.-** Le compte administratif dressé par l'ordonnateur du Conseil économique, social, environnemental et culturel s'établit comme suit :

En recettes :			
	Section de fonctionnement :	98 195 620	F CFP
	Section d'investissement :	15 569 629	F CFP
	<b>Total</b>	<b>113 765 249</b>	<b>F CFP</b>
En dépenses :			
	Section de fonctionnement :	118 235 174	F CFP
	Section d'investissement :	11 306 676	F CFP
	<b>Total</b>	<b>129 541 850</b>	<b>F CFP</b>
Résultats :			
	Section de fonctionnement :	-20 039 554	F CFP
	Section d'investissement :	4 262 953	F CFP
	<b>Total</b>	<b>-15 776 601</b>	<b>F CFP</b>

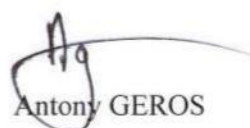
Le compte administratif est approuvé.

**Article 5.-** Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

  
Odette HOMAI

Le Président,

  
Antony GEROS

**COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE  
SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL**

**EXERCICE 2024**

- RECETTES

*page 1/3*

- DEPENSES

*page 2/3*

- BALANCE GENERALE

*page 3/3*

**COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE  
SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL**

**EXERCICE 2024**

*SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES*

Mission	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Montants réalisés	Rappel 2023
960	7413	Dotation globale spécifique de la Polynésie française	98 160 816	98 160 816	98 195 620	98 160 816
991	002	Résultat de fonctionnement reporté		132 062 801		-
<b>TOTAL</b>			<b>98 160 816</b>	<b>230 223 617</b>	<b>98 195 620</b>	<b>98 160 816</b>

*SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES*

Mission	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Montants réalisés	Rappel 2023
900	1312	Subvention d'équipement reçue - Polynésie française		6 000 000		
	281	Amortissement des immobilisations corporelles	7 000 000	16 000 000	15 569 629	14 899 134
951	001	Résultat d'investissement reporté		24 008 551		
<b>TOTAL</b>			<b>7 000 000</b>	<b>46 008 551</b>	<b>15 569 629</b>	<b>14 899 134</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE  
SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL  
EXERCICE 2024**

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</i>							
Mission	Article	Libellé	Prévisions	Prévisions	Réalizations 2024		Rappel 2023
			primitives	modifiées	Mandats	en %	
			a	b	c	d = c/b	
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	9 000 000	10 000 000	8 978 824	90%	8 880 581
	613	Locations	1 500 000	1 500 000	1 175 406	78%	1 513 733
	615	Entretien et réparations	6 600 000	7 600 000	6 507 056	86%	5 233 639
	616	Primes d'assurances	350 000	350 000	362 482	104%	349 333
	618	Divers services extérieurs	600 000	600 000	90 090	15%	222 335
	623	Publicité, publications, relations publiques	2 500 000	4 500 000	3 647 802	81%	3 765 765
	624	Transports (personnel administratif)	2 000 000	3 000 000	1 168 446	39%	643 538
	625	Déplacements et missions (personnel administratif)	2 500 000	3 500 000	1 680 000	67%	840 000
	626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 400 000	1 400 000	1 294 945	92%	1 129 711
	628	Divers - autres services extérieurs	5 000 000	8 000 000	9 084 017	114%	4 825 076
	653	Indemnités, vacation et frais de mission des membres	58 010 816	172 073 617	67 412 462	39%	19 079 579
	658	Charges diverses de gestion courante	300 000	300 000	205 976	69%	0
<b>Total de la mission 960</b>			<b>89 760 816</b>	<b>212 823 617</b>	<b>101 607 506</b>	<b>48%</b>	<b>46 483 290</b>
961	681	Dotations aux amortissements et aux provisions	7 000 000	16 000 000	15 569 629	97%	14 899 134
<b>Total de la mission 961</b>			<b>7 000 000</b>	<b>16 000 000</b>	<b>15 569 629</b>	<b>97%</b>	<b>14 899 134</b>
962	641	Rémunérations du personnel	1 000 000	1 000 000	628 005	63%	413 101
	645	Charges sociales	400 000	400 000	430 034	108%	169 984
<b>Total de la mission 962</b>			<b>1 400 000</b>	<b>1 400 000</b>	<b>1 058 039</b>	<b>76%</b>	<b>583 085</b>
<b>TOTAL</b>			<b>98 160 816</b>	<b>230 223 617</b>	<b>118 235 174</b>	<b>51%</b>	<b>61 965 509</b>

<i>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</i>							
Mission	Article	Libellé	Prévisions	Prévisions	Réalizations 2024		Rappel 2023
			primitives	modifiées	Mandats	en %	
			a	b	c	d = c/b	
900	203	Frais d'études, de recherche et développement		3 427 186	400 000	12%	
	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences	2 000 000	1 696 211	223 690	13%	2 773 806
	213	Constructions	3 000 000	27 066 563	5 703 049	21%	9 662 708
	215	Installations, matériels et outillages techniques		2 459 717	184 336		104 891
	218	Autres immobilisations corporelles	2 000 000	9 644 789	4 795 601	50%	3 274 342
	231	Aménagement constructions en cours		1 714 085			
<b>TOTAL</b>			<b>7 000 000</b>	<b>46 008 551</b>	<b>11 306 676</b>	<b>24,58%</b>	<b>15 815 747</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL**  
**BALANCE GENERALE**  
**EXERCICE 2024**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					RECETTES						
MISSION	LIBELLES		PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS MANDATS	MISSION	LIBELLES		PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS TITRES
960	Pouvoirs publics		89 760 816	212 823 617	101 607 506	960	Pouvoirs publics		98 160 816	98 160 816	98 195 620
961	Dotations aux amortissements et provisions		7 000 000	16 000 000	15 569 629						
962	Personnel		1 400 000	1 400 000	1 058 039	991	Résultat de fonctionnement reporté			132 062 801	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>98 160 816</b>	<b>230 223 617</b>	<b>118 235 174</b>	<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>98 160 816</b>	<b>230 223 617</b>	<b>98 195 620</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					SECTION D'INVESTISSEMENT						
MISS	Art	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS MANDATS	MISS	Art	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS TITRES
900	203	Frais d'études, de recherche et développement		3 427 186	400 000	900	1312	Subvention d'équipement reçue - Polynésie française		6 000 000	
	205	Concession et droits similaires, brevets, licences	2 000 000	1 696 211	223 690		281	Amortissement des immobilisations corporelles	7 000 000	16 000 000	15 569 629
	213	Constructions	3 000 000	27 066 563	5 703 049	951	001	Résultat d'investissement reporté		24 008 551	
	215	Installations, matériels et outillages techniques		2 459 717	184 336						
	218	Autres immobilisations corporelles	2 000 000	9 644 789	4 795 601						
	231	Aménagement constructions en cours		1 714 085							
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>7 000 000</b>	<b>46 008 551</b>	<b>11 306 676</b>	<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>7 000 000</b>	<b>46 008 551</b>	<b>15 569 629</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>105 160 816</b>	<b>276 232 168</b>	<b>129 541 850</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>105 160 816</b>	<b>276 232 168</b>	<b>113 765 249</b>

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PARTIE AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE L'EXERCICE 2024		RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
FONCTIONNEMENT		132 062 801			-20 039 554			112 023 247
INVESTISSEMENT		24 008 551				4 262 953		28 271 504
<b>Résultat cumulé</b>		<b>156 071 352</b>			<b>-15 776 601</b>			<b>140 294 751</b>

## ANNEXE EXPLICATIVE

Ce document a vocation à présenter le budget primitif (BP 2024) du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC), le budget exécuté (CA 2024) et ses écarts avec le budget primitif.

### I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### I – Les recettes de fonctionnement

Pour rappel, l'article 152 de la loi organique statutaire prévoit que le fonctionnement du CESEC est assuré par une dotation spécifique qui constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Polynésie française.

La délibération n° 2023-66 APF du 14 décembre 2023 modifiée, approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2024 dote le CESEC d'un Budget Primitif de 98 160 816 F CFP en section de fonctionnement<sup>1</sup>.

Au titre de l'exercice 2024, l'exécution des recettes de fonctionnement se présente par mission comme suit (*en F CFP*) :

Mission	Article	Libellé	BP	BM	CA	CA - BM	% CA/BM	Rappel 2023
960	7413	Dotation globale spécifique de la Polynésie française	98 160 816	98 160 816	98 195 620	34 804	100,03%	98 160 816
991	002	Résultat reporté		132 062 801		-132 062 801	0	95 867 494
<b>Total</b>			<b>98 160 816</b>	<b>230 223 617</b>	<b>98 195 620</b>	<b>-132 027 997</b>	<b>43%</b>	<b>194 028 310</b>

#### A – Les recettes inscrites au budget primitif et leurs évolutions en cours d'exercice

Les crédits votés initialement pour un montant de 98 160 816 F CFP au budget primitif (BP) ont été modifiés au cours de l'année 2024 par un report du résultat de l'exercice 2023 en section de fonctionnement à hauteur de 132 062 801 F CFP, portant le budget en recettes dans cette section à 230 223 617 F CFP.

<sup>1</sup> Décision n°2024-01C CESEC du 16 janvier 2024.

## ANNEXE EXPLICATIVE

### B – Les recettes exécutées et leurs écarts par rapport au budget primitif

Les recettes réalisées en fonctionnement s'établissent à 98 195 620 F CFP soit un taux de réalisation de 100,03 % du budget.

#### Les recettes de la mission 960 « Pouvoirs publics »

Les recettes de la mission 960 d'un montant de 98 195 620 F CFP proviennent essentiellement de la dotation spécifique initiale de la Polynésie française et de l'annulation d'un mandat de l'année 2023 d'un montant de 34 804 F CFP.

### 2 – Les dépenses de fonctionnement

Au titre de l'exercice 2024, l'exécution des dépenses de fonctionnement se présente par mission comme suit (*en F CFP*) :

Mission	Article	Libellé	BP	BM	CA 2024	CA-BM	% CA/BM
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	9 000 000	10 000 000	8 978 824	-1 021 176	90%
	613	Locations	1 500 000	1 500 000	1 175 406	-324 594	78%
	615	Entretien et réparations	6 600 000	7 600 000	6 507 056	-1 092 944	86%
	616	Primes d'assurances	350 000	350 000	362 482	12 482	104%
	618	Divers services extérieurs	600 000	600 000	90 090	-509 910	15%
	623	Publicité, publication, relations publiques	2 500 000	4 500 000	3 647 802	-852 198	81%
	624	Transports (personnel administratif)	2 000 000	3 000 000	1 168 446	-1 831 554	39%
	625	Déplacements et missions (personnel administratif)	2 500 000	3 500 000	1 680 000	-1 820 000	67%
	626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 400 000	1 400 000	1 294 945	-105 055	92%
	628	Divers - autres services extérieurs	5 000 000	8 000 000	9 084 017	1 084 017	114%
	653	Indemnités, vacation et frais de mission des membres	58 045 620	172 073 617	67 412 462	-104 661 155	39%
	658	Charges diverses de gestion courante	300 000	300 000	205 976	-94 024	69%
<b>Total de la mission 960</b>			<b>89 795 620</b>	<b>212 823 617</b>	<b>101 607 506</b>	<b>-111 216 111</b>	<b>48%</b>
961	681	Dotations aux amortissements et aux provisions	7 000 000	16 000 000	15 569 629	-430 371	97%
<b>Total de la mission 961</b>			<b>7 000 000</b>	<b>16 000 000</b>	<b>15 569 629</b>	<b>-430 371</b>	<b>97%</b>
962	641	Rémunérations du personnel	1 000 000	1 000 000	628 005	-371 995	62,8%
	645	Charges sociales	400 000	400 000	430 034	30 034	107,51%
<b>Total de la mission 962</b>			<b>1 400 000</b>	<b>1 400 000</b>	<b>1 058 039</b>	<b>-341 961</b>	<b>75,57%</b>
<b>TOTAL</b>			<b>98 195 620</b>	<b>230 223 617</b>	<b>118 235 174</b>	<b>-111 988 443</b>	<b>51%</b>

## ANNEXE EXPLICATIVE

### A – Les dépenses inscrites au budget primitif et leurs évolutions en cours d'exercice

Les crédits votés au Budget primitif (BP) s'établissent à 98 160 816 F CFP. Une décision modificative a été effectuée au cours de l'année 2024, portant ainsi le budget modifié à 230 223 617 FCFP.

→ au sein de la mission 960 « Pouvoirs publics » : + 123 097 605 F CFP

On constate une modification des crédits pour cette mission au cours de l'année 2024 correspondant à une décision budgétaire modificative intervenue au cours de l'exercice d'un montant de 123 062 801. Conséquemment, les dépenses de la mission 960 ont été réévaluées et portées à 212 823 617 F CFP.

→ au sein de la mission 961 « Moyens internes » : + 9 000 000 F CFP

Suite à une décision budgétaire modificative intervenue au cours de l'exercice, les dépenses de la mission 961 ont été réévaluées et portées à 16 000 000 F CFP.

→ au sein de la mission 962 « Personnel » : + 0 F CFP

Il n'est relevé aucune modification des crédits votés pour cette mission au cours de l'année 2024.

### B – Les dépenses exécutées et leurs écarts par rapport au budget primitif

Les montants définitifs constatés s'établissent à 118 235 174 F CFP, ce qui représente un taux de réalisation des dépenses de fonctionnement de 51 % du budget.

#### a – Les dépenses de la mission 960 « Pouvoirs publics »

Les mandats de la mission 960 totalisent 101 607 506 F CFP, ce qui représente 44 % du total des dépenses de fonctionnement réalisées. Ces dépenses affichent un taux de réalisation de 48 % par rapport à leur inscription budgétaire (212 858 421 F CFP).

À noter que ce taux de réalisation par rapport au budget primitif est de 113 % pour les motifs suivants :

L'article « 623 - Publicité, publication, relations publiques » est en déficit compte tenu de l'organisation en fin d'année du Noël solidaire des enfants du CESEC pour un montant de 1 377 900 FCFP. Cet événement non prévu en début d'exercice, a également rassemblé des enfants des foyers socio-éducatifs ainsi que de quartiers défavorisés. Il a permis de partager un repas et de nombreuses animations ludiques.

En ce qui concerne l'article « 628 – Divers, autres services extérieurs », une part significative du budget a été allouée à diverses actions de communication. Ce choix stratégique a eu pour objectif principal de renforcer la visibilité des travaux du CESEC, notamment sur ses deux

## ANNEXE EXPLICATIVE

rapports d'auto-saisines relatifs à la lutte contre la pauvreté et à la complémentarité entre salariés et patentés.

Enfin, l'article 653 « Indemnités, vacations et frais de mission des membres » connaît également un dépassement en raison du nombre record de saisines en 2024 (34 contre 13 en 2023), entraînant conséquemment une augmentation des indemnités de vacation des membres et de déplacement des « îliens » (3/51) du CESEC.

### b – Les dépenses de la mission 961 « Moyens internes »

Les mandats de la mission 961 totalisent 15 569 629 F CFP, ce qui représente 7 % du total des dépenses de fonctionnement réalisées. Ils affichent un taux de réalisation de 97 % par rapport à leur inscription budgétaire.

### c – Les dépenses de la mission 962 « Personnel »

Les mandats de la mission 962 totalisent 1 058 039 F CFP ce qui représente 0,5% du total des dépenses de fonctionnement réalisées. Ils affichent un taux de réalisation de 76 % par rapport à leur inscription budgétaire.

En ce qui concerne particulièrement l'article 645 « Charges sociales », ce dernier affiche un taux de réalisation de 107,51 %. Ceci correspond à des pénalités consécutives au paiement des charges sociales afférentes aux heures supplémentaires de certains personnels du SG CESEC. Le traitement de ces charges sociales par le SG CESEC a bien été effectué dans des délais normaux mais une divergence d'analyse entre le payeur et la CPS a retardé la procédure, entraînant des pénalités malgré une demande de remise gracieuse restée sans suite.

## II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La délibération n° 2023-66 APF du 14 décembre 2023 modifiée, approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2024 n'a doté le CESEC d'aucune subvention d'équipement.

### 1 – Les recettes d'investissement

Le budget primitif d'investissement du CESEC est constitué par les prévisions d'amortissements des immobilisations (obligation comptable) d'un montant de 7 000 000 F CFP.

Au titre de l'exercice 2024, l'exécution des recettes d'investissement se présente par mission comme suit (*en F CFP*) :

## ANNEXE EXPLICATIVE

Mission	Article	Libellé	BP	BM	CA 2024	CA - BM	% CA/BM	Rappel 2023
900	1312	Subvention d'équipement reçue - Polynésie française		6 000 000		-6 000 000	0 %	
	281	Amortissement des immobilisations corporelles	7 000 000	16 000 000	15 569 629	-430 371	97%	14 899 134
951	001	Résultat d'investissement reporté		24 008 551		-24 008 551	0 %	
<b>Total</b>			7 000 000	46 008 551	15 569 629	-30 438 922	33,8%	14 899 134

### A – Les recettes inscrites au budget primitif et leurs évolutions en cours d'exercice

Les crédits votés initialement pour un montant de 7 000 000 F CFP au budget primitif ont été modifiés au cours de l'année 2024 par le report de crédit de la section d'investissement de l'exercice 2023, ainsi qu'une Subvention d'équipement reçue de la Polynésie française. Ce faisant, le montant des recettes d'investissement s'établit à 46 008 551 F CFP.

➔ au sein de la mission 900 « Pouvoirs publics » : + 15 000 000 F CFP

Il y a eu plusieurs modifications des crédits votés pour cette mission au cours de l'année 2024 d'un montant de 9 000 000 F CFP correspondant à une augmentation de l'article 28 - Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi qu'une subvention d'équipement d'un montant de 6 000 000 FCFP. Les recettes de la mission 900 ont été réévaluées et portées à 22 000 000 F CFP.

*Décision n° 2024-03B CESEC du 5 Décembre 2024 - Décision n° 2024-02 CESEC du 9 juillet 2024*

### B – Les recettes exécutées et leurs écarts par rapport au budget primitif

Les recettes réalisées en investissement s'établissent à 15 569 629 F CFP pour la mission 900

Les recettes de la mission 900 « Pouvoirs publics »

Les recettes de la mission 900 s'élèvent à 15 569 629 F CFP. Elles affichent un taux de réalisation de 97 % par rapport à leur inscription budgétaire.

## ANNEXE EXPLICATIVE

### 2 – Les dépenses d'investissement

Au titre de l'exercice 2024, l'exécution des dépenses d'investissement se présente par mission comme suit (*en F CFP*) :

Mission	Article	Libellé	BP	BM	CA 2024	CA - BM	% CA/BM	Rappel 2023
900	203	Frais d'études, de recherche et développement		3 427 186	400 000	-3 027 186	12%	
	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences	2 000 000	1 696 211	223 690	-1 472 521	13%	2 773 806
	213	Constructions	3 000 000	27 066 563	5 703 049	-21 363 514	21%	9 662 708
	215	Installation de matériels et d'outillages techniques		2 459 717	184 336	-2 275 381	7%	104 891
	218	Autres immobilisations corporelles	2 000 000	9 644 789	4 795 601	-4 849 188	50%	3 274 342
	231	Am2nagements constructions en cours		1 714 085		-1 714 085	0%	
<b>Total</b>			<b>7 000 000</b>	<b>46 008 551</b>	<b>11 306 676</b>	<b>-34 701 875</b>	<b>24,58%</b>	<b>15 815 747</b>

### A – Les dépenses inscrites au budget primitif et leurs évolutions en cours d'exercice

Les crédits votés initialement de 7 000 000 F CFP au budget primitif ont été modifiés au cours de l'année 2024 atteignant un budget de 46 008 551 F CFP.

➔ au sein de la mission 900 « Pouvoirs publics » : + 15 000 000 F CFP

Suite à plusieurs modifications des crédits votés au cours de l'année 2024 d'un montant de 15 000 000 F CFP, les dépenses de cette mission ont été réévaluées et portées à 22 000 000 F CFP.

### B – Les dépenses exécutées et leurs écarts par rapport au budget primitif

Les dépenses réalisées s'établissent à 11 306 676 F CFP et sont inférieures aux crédits votés au BP (46 008 551 F CFP), pour un taux de réalisation de 24,58%.

Les dépenses de la mission 900 « Pouvoirs publics »

Les dépenses de la mission 900 s'élèvent à 11 306 676 F CFP.

## ANNEXE EXPLICATIVE

Elles affichent un taux de réalisation de 24,58 % par rapport à leur inscription budgétaire et sont marquées par les opérations suivantes :

A l'article 203, des études ont été réalisées afin de repenser la signalétique ainsi que la bibliothèque et le hall du CESEC.

A l'article 205 « Concession et droits similaires, brevets, licences », les dépenses correspondent à l'acquisition de logiciels et de divers matériels informatiques, pour un montant total de 223 690 FCFP.

A l'article 213 « Constructions », le CESEC a procédé à la rénovation du parking d'entrée du bâtiment (bitumage et marquage au sol de la seconde tranche), à la réfection de sanitaires vétustes et à divers travaux de plomberie.

Enfin, à l'article 218 « autres immobilisations corporelles », en cours d'année, l'institution s'est dotée d'un nouveau serveur informatique, le précédant étant en fin de vie et présentant des signes de défaillance, ainsi que de nouvelles enceintes pour la grande salle plénière. Ces opérations expliquent un taux de réalisation en dépassement, soit près de 20 %, par rapport aux prévisions budgétaires.